

Le bureau du Foyer Socio-Éducatif a fixé les cotisations pour l'année scolaire 2022-2023 comme suit :

1- Participation à l'achat groupé des fournitures scolaires pour votre / vos enfant(s).

Les fournitures comprennent principalement les cahiers, classeurs, copies, pochettes... ainsi qu'un cahier d'activité (en général en langues vivantes). Reste à la charge des familles : le cartable, la trousse et tout le nécessaire d'écriture, l'agenda ainsi que tout le matériel de géométrie (crayons, gomme, règle, équerre, compas et rapporteur).

Grille tarifaire 2022-2023				
<i>Les différences de tarifs sont dûes à des subventions versées (ou non) par votre mairie</i>	Fournitures + adhésion au FSE pour 1 enfant	Fournitures + adhésion au FSE pour 2 enfants	Fournitures + adhésion au FSE pour 3 enfants	Si enfant supplémentaire
<u>Si vous résidez à :</u> LENNON GOUEZEC CHATEAULIN AUTRES COMMUNES	48 €	93 € (48 + 45)	135 € (48 + 45 + 42)	+ 39 €
<u>Si vous résidez à :</u> BRASPARTS	33 €	63 € (33 + 30)	90 € (33 + 30 + 27)	+ 24 €
<u>Si vous résidez à :</u> PLEYBEN LANNEDERN LE CLOITRE PLEYBEN LOTHEY LOQUEFFRET	25 €	47 € (25 + 22)	66 € (25 + 22 + 19)	+ 16 €
Pour les élèves du dispositif ULIS	Tarif unique de 25 €	-	-	-

2- Si vous souhaitez acheter les fournitures par vos propres moyens (liste à demander au secrétariat du collège), l'adhésion seule (facultative) au FSE est de 2 €.

Elle donne droit à :

- des aides au financement des voyages et des sorties,
- des réductions lors d'achats groupés d'ouvrages littéraires,
- l'accès, l'usage et l'acquisition d'équipements (jeux de société, BD, tables de tennis de table, babyfoot, ...) mis à la disposition des élèves.

Le paiement par chèque est à privilégier. Libeller le chèque à l'ordre du : **FSE Collège Louis Hémon**
Il vous est également demandé d'inscrire les nom et prénom de votre enfant au dos du chèque.

**Le Principal du collège,
C. SAUTEUR**

**Le Président du FSE,
R. GAUDIN**